

Bulletin des citoyens 2022

Cette année encore, l'équipe de la SPCA Laurentides-Labelle (SPCALL) est heureuse de desservir les citoyens de votre municipalité en tant que service animalier. Notre équipe est responsable de l'application de la règlementation concernant les animaux de compagnie.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez de l'information sur la procédure concernant les animaux errants, les licences, la règlementation. Nous partageons aussi avec vous le dénouement heureux de deux animaux trouvés errants.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Comment joindre la SPCA Laurentides-Labelle?

355, rue Demontigny **Tél.**: 819 326-4059

Ste-Agathe-des-Monts, Québec Sans frais: 1-866 960-SPCA (7722)

J8C 3S5

Courriel info@spcall.ca Site: www.spcall.ca FB: www.facebook.com/spcall

Ouvert par téléphone 7 jours/semaine entre 9 h et 18 h

Ouvert au public et aux adoptions sur place du lundi au samedi entre 13 h et 17h

Qu'arrive-t-il à mon animal s'il s'égare et qu'il est récupéré par la SPCALL

Notre équipe prend grand soin de tous les animaux qu'elle recueille et tout est mis en œuvre pour leur bien-être durant leur séjour. Les chiens font trois promenades par jour, beau temps, mauvais temps. À partir du moment où nous récupérons un animal, son gardien dispose de trois jours ouvrables pour venir le récupérer

à notre refuge, moyennant les frais prévus au règlement. Si l'animal n'est pas réclamé à l'intérieur de ce délai, il sera mis en adoption chez nous.



Que faire si je perds ou que je trouve un chien ou un chat?



Il suffit de communiquer avec la SPCALL, nous disposons de quatre lignes téléphoniques pour mieux vous servir. Si vous laissez un message sur notre boîte vocale, veuillez préciser votre nom, votre numéro de téléphone, la municipalité et le secteur dans le lequel l'animal a été trouvé ou perdu ainsi qu'une description la plus complète possible de celui-ci incluant le numéro de la licence et l'année, s'il y a lieu.

Pour les animaux perdus vous pouvez aussi :

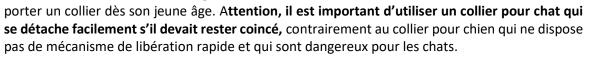
- l'afficher sur notre page Facebook dans la section publication des visiteurs www.facebook.com/spcall
- signaler la perte de votre animal perdu en remplissant le formulaire sur notre site web https://spcall.ca/services/animaux-perdus-trouves

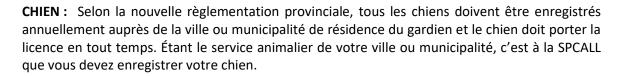
La licence* est-elle obligatoire?

*La licence est une médaille sur laquelle est inscrite l'année (sauf pour la licence permanente) et un numéro qui correspond à vos coordonnées dans nos dossiers ainsi que le numéro de téléphone de la SPCALL

CHAT: Chaque chat allant à l'extérieur doit être dûment identifié et porter la licence de la SPCALL. Pour les chats stérilisés, la licence est permanente c'est-à-dire qu'elle est valide pour la vie entière de l'animal tandis que pour le chat fertile, l'achat de la licence doit se faire chaque année.

Le nombre d'appels de citoyens ayant perdu leurs chats est aussi élevé que le nombre de chat trouvés qui entrent au refuge. Mais dans les faits, peu de gens retrouve leur chat. La quasi-totalité des chats trouvés ne sont pas identifiés. Il est donc difficile de retrouver le gardien de l'animal. Il faut habituer le chat à





Mais au-delà de ce caractère obligatoire, enregistrer votre animal et lui faire porter sa licence, c'est assurer sa sécurité. Ainsi, s'il vient à fuguer, s'égarer ou se blesser, sa licence indique clairement et visiblement qu'il a une famille et les chances de le retrouver rapidement sont beaucoup plus grandes. Voir le tableau au verso.

Pour obtenir plus de détails et vous procurer la licence, rendez-vous sur notre site web à l'adresse suivante https://spcall.ca/licences ou par téléphone ou en personne dans les heures d'ouverture.



En 2021 pour l'ensemble des municipalités desservies, c'est plus de :

402 chats * trouvés errants – 16 réclamés par leur gardien 113 chiens trouvés errants – 84 réclamés par leur gardien

* La majorité des chats trouvés n'étaient pas identifiés, contrairement aux chiens

Comment procéder pour faire une plainte concernant une nuisance ?

Si vous êtes témoin d'une situation dans votre voisinage qui est source de nuisance tel qu'un chien errant sans gardien, des jappements excessifs ou un chien qui présente des comportements à risque de dangerosité ou ayant mordu, il vous suffit de le signaler à la SPCALL.



À noter que tout signalement est strictement confidentiel.

Si vous êtes témoin d'une situation où la sécurité ou la santé des animaux est en danger, composez le 1-844 ANIMAUX (264-6289), 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Ce que les propriétaires et gardiens de chiens doivent savoir ;

La nouvelle Loi provinciale, visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, est entrée en vigueur le 1er mars 2020. Cette loi, qui est appliquée par la municipalité, stipule que chaque chien :

- ıle
- Doit être dûment enregistré dans la municipalité de sa résidence principale et porter la médaille en tout temps
- Doit être tenu en laisse dans les endroits publics par une personne capable de le maîtriser
- Doit porter un licou ou harnais attaché à sa laisse s'il pèse 20kg (44lbs) et plus
- Ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée.

Licou





Harnais



Le règlement municipal prévoit également que ;

- Les excréments du chien doivent être ramassés dans les lieux publics et même sur le terrain du gardien
- Le chien ne doit pas devenir une source de nuisance pour le voisinage (jappement excessif, errance, agressivité, etc.)
- Le gardien doit prendre les mesures nécessaires pour garder son chien sur son terrain afin que celui-ci ne puisse pas en sortir

Toute personne qui enfreint le règlement ou la loi est passible d'une amende allant de 100\$ à 10 000\$

Pour plus de renseignements, consultez votre règlement municipal sur notre site www.spcall.ca ou directement sur le site web de votre municipalité

Heureux dénouements



C'est grâce à la générosité de nos donateurs que chaque année, nous pouvons aider plus de 1 500 animaux errants, abandonnés ou maltraités. Voici des exemples ;



Teddy Bear a été trouvé en juin dernier dans un état lamentable, et il était épuisé. Son poil était complètement feutré et très sale. Il avait deux grosses masses purulentes, l'une sur la queue et l'autre sur la nuque. Malgré tout ce qu'il endurait, son regard bienveillant laissait présager un chien au cœur tendre!

Personne ne l'a jamais réclamé ...

On a estimé qu'il aurait environ 12 ans. Nous avons dû nous résoudre à amputer sa queue, car il était impossible de retirer la masse trop volumineuse.

La chirurgie fut un vrai succès ! Il a repris de la vigueur, et sa joie de vivre est contagieuse. Il vit maintenant une retraite paisible avec une famille qui l'adore.



Ce gros minet prénommé Vidal Sassoon a été trouvé errant à l'automne dernier, sans jamais être réclamé...

Dès son arrivée, nous avons constaté d'importants écoulements aux yeux. L'examen vétérinaire a révélé qu'il souffrait d'entropions (une anomalie de la paupière) qui lui causaient beaucoup d'irritation. Une correction chirurgicale a permis un soulagement de la douleur qu'il endurait peut-être depuis près de 2 ans (son âge estimé).

Son affection sans borne et la douceur qu'il nous témoigne depuis la chirurgie, nous permettent de conclure qu'il a vraisemblablement enfin trouvé le bien-être.

Au moment d'écrire ces lignes, Vidal Sassoon vient tout juste d'être adopté!